Assemblée Générale Ordinaire – Lille, 4 octobre 2012

Procès-verbal des décisions

Etienne GINOT, président, ouvre la séance à 10h30.

1-Rapport moral

Le rapport moral est présenté par les secrétaires généraux :

- Philippe FERTORET
- Christophe TANAY.

Les rapports des commissions de travail ont fait l'objet d'interventions filmées de leurs présidents respectifs :

- Michel COLIN, gestion locative
- Jean-Claude DARMOUNI, marchands de biens
- Danielle DUBRAC, droit social
- Jean-Luc GAULON, copropriété
- Alain MILLET, transaction
- Hélène PERALDI, formation (qui remet le trophée du CREF 2012 à Jeanine REDON).

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2-Plan de communication

- Gilles DELESTRE présente le bilan des actions de communication 2012, et le projet 2013.
- François DAVY, nouveau président de FONCIA, intervient pour présenter les interactions entre FONCIA et l'UNIS.

3- Comptes 2011, situation 2012 et budget 2013

Olivier MAJOREL et Jean-François TRABLY, trésoriers, présentent les comptes :

- Les **comptes pour 2011** sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.
- Le **budget pour 2013, la grille de cotisations pour 2013, et les budgets des pôles territoriaux pour 2013**, sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

Lecture est faite du rapport du Commissaire aux Comptes, par M. Fabrice TRINH.

- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant** : L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide, en raison de la démission de la société ECOFI SAS dont le siège social se situe 50 rue Berthy Albrecht 84000 AVIGNON, Commissaire aux Comptes suppléante, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, le société FIDAUDIT dont le siège social se situe 41 rue du Capitaine Guynemer 92925 La Défense Cedex, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. **Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

4-Dissolution sans liquidation de la société PROMO UNIS

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve la dissolution sans liquidation sous le régime de l'article 1844-5 du Code Civil de la société PROMO UNIS, dont l'UNIS détient la totalité des 500 parts sociales. La transmission universelle du patrimoine de la société PROMO UNIS au profit de l'UNIS interviendra à l'issue du délai d'opposition des créanciers sociaux, soit à l'expiration du délai de 30 jours suivant la publication de la décision de dissolution en l'absence d'opposition.

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer la date d'effet fiscal de la dissolution-confusion de la société PROMO UNIS au 1er janvier 2012.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs à **Monsieur Etienne GINOT,** ès qualités de Président de l'UNIS à l'effet de souscrire la déclaration de dissolution de la société PROMO UNIS, passer et signer tous actes et généralement faire le nécessaire.

- **Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

5-Elections des membres du comité de discipline

L'assemblée générale élit à l'unanimité des présents et représentés les membres du comité de discipline, désormais ainsi composé :

- Eric de Becdelièvre, Jacques-François Borrel, Jean Carrère, Catherine Céleri, Marie-Odile Charollois-Moret, Bernard Frachon, Alain Lieutaud, Luc Mercier, Sergio Miraglia, Philippe Rabau, Daniel Scrive, Jean-Michel Thomas

6-Élection des membres du conseil d'administration

- Le Conseil d'administration est élu à l'unanimité des présents et représentés

7-Vote d'une motion

Après avoir écouté le discours du président Etienne GINOT, l'assemblée générale, à l'unanimité des présents et représentés, vote la motion suivante :

MOTION / LES PROFESSIONNELS DE L'UNIS : DES PROFESSIONNELS RESPONSABLES

- Conscients de la nécessité de faire évoluer leurs professions, leurs pratiques et leurs liens avec les consommateurs et leurs clients, les professionnels de l'immobilier ont participé depuis 2 ans à une vaste réflexion afin d'expertiser, analyser et formuler des propositions sur les évolutions de leurs métiers.

- Concrètement, l'UNIS a été cofondateur et un acteur majeur des **Etats généraux des professions immobilières**. Plateforme de réflexions et de débats, les Etats généraux réunissant les principaux responsables et représentants de l'immobilier, ont permis l'élaboration d'un certain nombre de propositions adaptées aux attentes de l'ensemble de la société civile et des professionnels.

  Les propositions des Etats généraux (2011) ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des professionnels, qu'ils adhèrent à une organisation syndicale ou non. Elles s'articulent autour de 6 axes :
  - Le renforcement des exigences en matière de compétences professionnelles (par une formation continue obligatoire des dirigeants et des collaborateurs)
  - La création d'un code de déontologie unique pour l'ensemble des professionnels
  - Une solution alternative à la voie judiciaire (en favorisant la conciliation)
  - Le respect des règles professionnelles (par la création d'une commission nationale de discipline)
  - La création d'un Conseil national des professions immobilières ;
  - Le renforcement de la protection de la clientèle des professionnels et la préservation de l'équilibre économique des entreprises.

- Aujourd'hui, **l'UNIS** souhaite sans attendre mettre en pratique, pour ses adhérents, un certain nombre de ces axes de réforme et a décidé une démarche d'engagements :

  En tant qu'acteurs responsables désireux d'être à l'initiative des évolutions nécessaires, les professionnels de l'UNIS décident d'engager les premiers chantiers qui les concernent dans leur vie professionnelle.

Les objectifs fixés : respecter les valeurs qui les rassemblent, valoriser l'approche humaine des métiers de l'immobilier, créer une dynamique de montée de gamme de leurs services et produits.

Pour cette raison, l'UNIS confie à ses commissions Métiers, Formation, Discipline et Déontologie, la mission d'appliquer ces engagements, de suivre les bonnes pratiques et d'examiner les réclamations.

- Un Observatoire annuel donnera un bilan des évolutions et des décisions qui auront pu être prises.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

* * *